
Note de présentation brève et synthétique BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels (délibération et maquette) : www.ville-poisat.fr.

SOMMAIRE

1. Généralités	2
2. Orientations 2021.....	2
3. Section de fonctionnement	3
<i>Les recettes de fonctionnement</i>	3
<i>Les dépenses de fonctionnement</i>	4
4. Section d'investissement	5
<i>Les recettes d'investissement</i>	5
<i>Les dépenses d'investissement</i>	6
5. Ratios financiers	9

1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. Orientations 2021

Le budget 2021 a été élaboré dans le cadre d'un cycle de préparation budgétaire en concertation avec les élus et services et a été voté le 8 mars 2021. Ce budget a été établi avec les orientations suivantes :

- Amélioration de la qualité de l'espace public et du cadre de vie ;
- Continuer l'amélioration énergétique.

Et plus particulièrement, dans un contexte de crise sanitaire, sociale et économique :

- Maintenir la qualité de service public et les tarifs ;
- Renforcer le soutien aux associations et au CCAS ;
- Intégrer une participation citoyenne.

3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services. Le budget primitif 2021 s'inscrit dans la continuité de 2020 et s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 100 000 € (pour rappel : 2 110 000 € en 2020).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations de la CAF.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
002 - Excédent de fonctionnement reporté	106 459,35 €	115 000,00 €	+8%
013 - Atténuations de charges	50 000,00 €	30 000,00 €	-40%
70 - Produits des services et ventes diverses	150 800,00 €	130 000,00 €	-13,8%
73 - Impôts et taxes	1 481 200,00 €	1 507 000,00 €	+1,7%
74 - Dotations, subventions et participations	211 540,65 €	200 000,00 €	-5,5%
75 - Autres produits de gestion courante	90 000,00 €	93 000,00 €	+3,3%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	25 000 €	+25%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 110 000 €	2 100 000 €	-0,5%

- **Fiscalité et réforme de la taxe d'habitation :**

Le produit fiscal est estimé sur les mêmes bases que 2020 (aucune actualisation des bases n'étant prévue par la Loi de Finances 2021). Aussi, 2021 sera l'année de la mise en place la réforme de la taxe d'habitation (TH) : la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour les communes. Pour compenser cette suppression, le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçu en 2020 par le département est transféré aux communes. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal. Le calcul d'un coefficient correcteur garantira pour la commune de Poisat une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

FISCALITE

Les taux des impôts locaux 2020 sont reconduits en 2021 (ils sont inchangés depuis 2013).

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de TH est figé au taux de 2019. Le taux de TFB intègre désormais le taux départemental de 15,90%.

- Taxe d'habitation : 12,94%
- Taxe foncière sur le bâti : 46,56%
(30,66%+15,90%)
- Taxe foncière non bâti : 85,15%

Le produit attendu et voté de la fiscalité locale s'élève à 1 386 000 €.

- **Dotations de l'Etat :**

La commune de Poisat perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR). Ces dotations de l'Etat représentent 4% des recettes de fonctionnement de la commune et sont en baisse depuis 2014. L'estimation pour 2021 a été évaluée avec prudence compte tenu des baisses antérieures.

	2018	2019	2020	Prévisions 2021
Dotation forfaitaire	92 996 €	83 155 €	69 581 €	65 000 €
Dot Solidarité rurale	22 593 €	23 019 €	23 180 €	23 000 €
Total dotations Etat	115 589 €	106 174 €	92 761 €	88 000 €
<i>Variation N / N-1</i>	-9%	-8%	-13%	-5%

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
011 - Charges à caractère général	745 000 €	724 000 €	-2,8%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 000 000 €	1 000 000 €	-
014 - Atténuations de produits	33 000 €	40 000 €	+21,2%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 000 €	10 000 €	-75%
65 - Autres charges de gestion courante	180 000 €	195 000 €	+8,3%
66 - Charges financières	14 000 €	16 000 €	+14,3%
67 - Charges exceptionnelles	3 000 €	5 000 €	+66,7%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	95 000 €	110 000 €	+15,8%
TOTAL	2 110 000 €	2 100 000 €	-0,5%

Pour 2021, les dépenses de fonctionnement ont été évaluées dans un objectif de stabilité et de maintien de la qualité du service public.

- **Charges à caractères général :**

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont composées de l'ensemble des dépenses courantes comme les achats de repas pour la restauration scolaire, la mise à disposition de personnel, la maintenance, les fluides. Elles représentent 724 000 € en 2021 et sont en baisse de 2,8 % par rapport au budget précédent compte tenu des réalisations des années antérieures.

- **Dépenses de personnel :**

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 48% des dépenses de fonctionnement de la commune et sont stables par rapport à 2020. Elles s'élèvent à 1 000 000 € pour les dépenses du personnel permanent et permettront de couvrir les besoins ponctuels en renforts et remplacements. Par ailleurs, des crédits supplémentaires à hauteur de 130 000 € sur le chapitre « charges à caractère général » sont inscrits pour financer la mise à disposition de personnel auprès du service enfance, jeunesse.

Service	ETP 2021 (sur chap. 012)	Masse salariale (sur chap. 012)	Mise à dispo de personnel (sur chap. 011)	Masse salariale
Enfance Jeunesse Vie Asso	6,90	311 000 €	130 000 €	441 000 €
Ressources	7	290 000 €	-	290 000 €
Technique	6,20	293 000 €	-	293 000 €
Dépenses communes	-	106 000 €	-	106 000 €
TOTAL	20,10	1 000 000 €	130 000 €	1 130 000 €

- **Autres charges de gestion courante :**

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » intègre les subventions aux associations et au CCAS, les indemnités des élus et des contributions à d'autres organismes (Syndicats, Métropole...). Il est globalement en hausse de 8,3 % par rapport à 2020 car de nouvelles dépenses sont désormais rattachées à ce chapitre comme la maintenance de l'éclairage public ou encore la formation des élus.

4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles. Le budget primitif 2021 s'équilibre en investissement à hauteur de 1 210 000 €.

Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
001 - Excédent d'investissement reporté	564 141,56 €	542 889,63 €	-3,8%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	342 000 €	296 735,37 €	-13,2%
13 - Subventions d'investissement	259 858,44 €	230 375 €	-11,3%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	95 000 €	110 000 €	+15,8%
041 - Opérations patrimoniales	-	30 000 €	/
TOTAL	1 261 000 €	1 210 000 €	-4%

- **Subventions :**

Les recettes d'investissement prévues au budget concernent tout d'abord les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement. Les subventions attendues correspondent à des projets terminés ou en cours de réalisation, car les soldes de subventions sont perçus avec un décalage d'une à deux années. Les subventions inscrites sont :

- Travaux école maternelle (Europe) : 107 000 € ;
- Travaux chaufferie Bois (Fonds chaleur ADEME et Région) : 66 000 € ;
- Travaux CSCS (Région et Département) : 53 375 €
- Isolation combles école élémentaire (CEE Etat) : 4 000 €

- **FCTVA :**

Le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA, destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. Il est estimé à 66k€ en 2021.

- **Autofinancement :**

La maîtrise du budget de fonctionnement en 2020 a permis de dégager un excédent de fonctionnement reporté de 345 757,80 €. Le conseil municipal a décidé d'affecter une part de cet excédent en investissement à hauteur de 230 757,80 €. L'équilibre est donc trouvé sans recours à l'emprunt. Ainsi, les recettes d'investissement 2021 intègrent :

- 542 889,63€ de solde d'exécution d'investissement reporté, résultant des excédents d'investissement des années antérieures ;
- 230 757,80 € du résultat de fonctionnement 2020 affecté en investissement en 2021

Les dépenses d'investissement

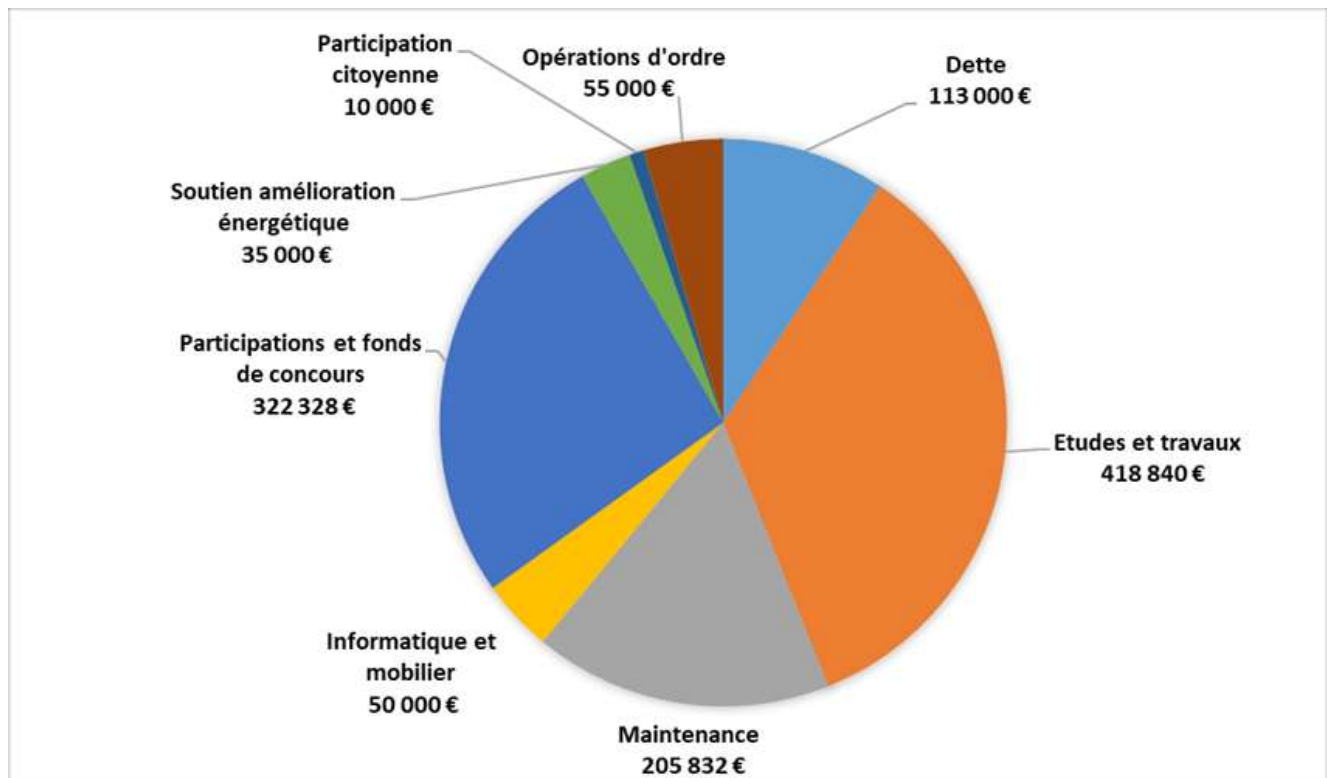
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
16 - Emprunt et dettes assimilées	107 000 €	113 000 €	+5,6%
20 - Immobilisations incorporelles	68 536,80 €	50 900,80 €	-25,7%
204 - Subventions d'équipement versées	191 982,26 €	291 026,03 €	+51,6%
21 - Immobilisations corporelles	310 669,39 €	332 134,06 €	+6,9%
23 - Immobilisations en cours	562 061,55 €	367 939,11 €	-34,5%
26 - Participations et créances	750 €	-	-100%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	20 000 €	25 000 €	+25%
041 - Opérations patrimoniales	-	30 000 €	+100%
TOTAL	1 261 000 €	1 210 000 €	-4%

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions

de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

Les inscriptions du budget primitif 2021 intègrent les restes à réaliser 2020. Ces reports d'engagements pris en 2020 représentent 319 737,25 € auxquels s'ajoutent 890 262,75 € de nouveaux crédits, soit un budget total de 1 210 000 €.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2021 sont les suivantes :



Opérations de travaux : 418 840 €

- Solde des marchés de travaux d'extension et d'accessibilité de l'espace Léo Lagrange et chaufferie : 27 929 €
- Mise en accessibilité du CSCS : 287 671 €
- Réaménagement du Multi-accueil : 78 240 €
- Etudes préalables : 25 000 €

Maintenance : 205 832 €

- Travaux de sécurisation : 30 988 € pour l'aire de jeux du 8 mai et solde pour le terrain de foot
- Travaux de maintenance courante : 174 844 €. Isolation des combles de l'école élémentaire, signalétique de la ZA Champ Fila, eau des jardins familiaux, menuiseries extérieures de la mairie, calorifugeage école maternelle ...

Participations : 322 328 €

- Solde financier de l'opération « Cœur de Ville – Cœur de Métropole » dont les travaux ont fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Poisat et Grenoble-Alpes-Métropole : 242 821 € ;

- SIFFEP : participation aux travaux d'isolation du gymnase Fernand Faivre estimée à 5 480 € ;
- Fond de concours et attribution de compensation (Métropole) : 74 027 € pour travaux de proximité, études PLUI, études rue Pierre Mendès France, modernisation de l'éclairage public.

Dettes : 113 000 € pour le remboursement du capital des emprunts en cours

Informatique, mobilier : 50 000 € pour permettre notamment l'acquisition de matériel de visio-conférence pour la salle du conseil municipal ou encore le renouvellement de mobilier de restauration scolaire.

Participation citoyenne : 10 000 €

Soutien à l'amélioration énergétique des habitations : 35 000 €

Cette année, la commune souhaite venir en soutien aux ménages au travers de 2 nouveaux dispositifs visant l'amélioration énergétique des logements. Des délibérations viendront préciser les modalités de mise en place et de versement des aides.

- Prime air-bois : 10 000 €
- Rénovation énergétique : 25 000 €

Opérations d'ordre et patrimoniales : 55 000 € correspondant à la neutralisation des amortissements du chapitre 204 et à l'intégration des frais d'études des opérations de travaux achevés.

5. Ratios financiers

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Population totale *	2 196	2 196	2 196
Dépenses réelles de fonctionnement/population	917,58	780,86	906,19
Produit des impositions directes/population	600,18	613,07	612,93
Recettes réelles de fonctionnement/population	903,25	921,91	892,53
Dépenses d'équipement brut/population	516,05	233,75	474,50
Encours de dette/population	683,95	634,64	634,64
DGF/population	46,45	42,24	40,07
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	49,63%	52,17%	50,25
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	106,98%	90,05%	107,30
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,13%	23,35%	53,16
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	75,72%	68,84%	71,11%

*selon population légale INSEE

A Poisat, le 8 mars 2021

Le Maire, Ludovic BUSTOS